

## COMPTE-RENDU DETAILLE

### BUREAU DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU SAGE MARNE CONFLUENCE

**23 SEPTEMBRE 2013 A SAINT-MAUR-DES-FOSSES**

#### • COLLEGE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

| <b>MEMBRES PRESENTS</b> |  |
|-------------------------|--|
| SYNDICAT MARNE VIVE     | M. LEROY - Président de la CLE   |
| CONSEIL GENERAL 94      | M. DELBOS - Conseiller Général 94 – Vice-Président de la CLE                                       |
| NOISY-LE-GRAND          | M. MIERSMAN - 1 <sup>er</sup> adjoint au Maire de Noisy-le-Grand – Vice-Président de la CLE        |
| <b>ABSENTS EXCUSES</b>  |  |
| CONSEIL GENERAL 93      | MME BERNARD - Vice-Présidente du CG 93 – Présidente de la commission « Aménagement »               |
| SMAM                    | M. CALVET – Président du SMAM – Président de la commission « Milieux Naturels »                    |
| VILLE DE PARIS          | MME CHARNOZ - Conseillère de Paris – Vice-Présidente de la CLE                                     |
| SIAM                    | M. CHAPRON - Président du SIAM – Vice-Président de la CLE – Président de la commission « Qualité » |

#### • COLLEGE DES USAGERS

| <b>MEMBRE PRESENT</b>  |  |
|------------------------|--|
| CD CANOE KAYAK 94      | M. CHERY-DROUET - Vice Président du CDCK94   |
| ASSO RENARD            | M. ROY - Président de l'association RENARD   |
| <b>ABSENTS EXCUSES</b> |  |
| ASSO AU FIL DE L'EAU   | M. ACHART - Président de l'association Au Fil de l'Eau                             |
| CD AVIRON 94           | M. BARBARIN - Président du Schelcher Aviron - Président de la commission « Usage » |

#### ▪ COLLEGE DE L'ETAT

| <b>MEMBRES PRESENTS</b> |   |
|-------------------------|---|
| AESN                    | MME PROUVE – Chargée mission politique territoriale |
| DRIEE IDF – MIISE ppc   | MME MAYET – Police de l'eau                         |
| <b>ABSENTS EXCUSES</b>  |   |
| DRIEE IDF               | MME DERUMIGNY – Chargée de mission SAGE             |

#### • Etaient également présents

|                           |  |
|---------------------------|--|
| CONSEIL GENERAL 94        | M. DESLOGES - Chargé de mission assainissement       |
|                           | MME LE TOUX – Chargée de mission politique de l'eau  |
| CONSEIL GENERAL 93        | M. BREUIL – Chargé de mission                        |
| VILLE DE PARIS            | MME TORREZ – Chargée de mission                      |
| SOUS PREFECTURE DE NOGENT | MME DESSAGNES - Chargée de mission                   |
| SYNDICAT MARNE VIVE       | M. DEBARRE – Animateur SAGE Marne Confluence         |
|                           | MME BEYELER – Chargée de mission auprès du Président |
| <i>Bureau d'études :</i>  |  |
| ASCA                      | M. NARCY   |
|                           | MME CHEVILLOTTE                                      |

## Ouverture de la séance

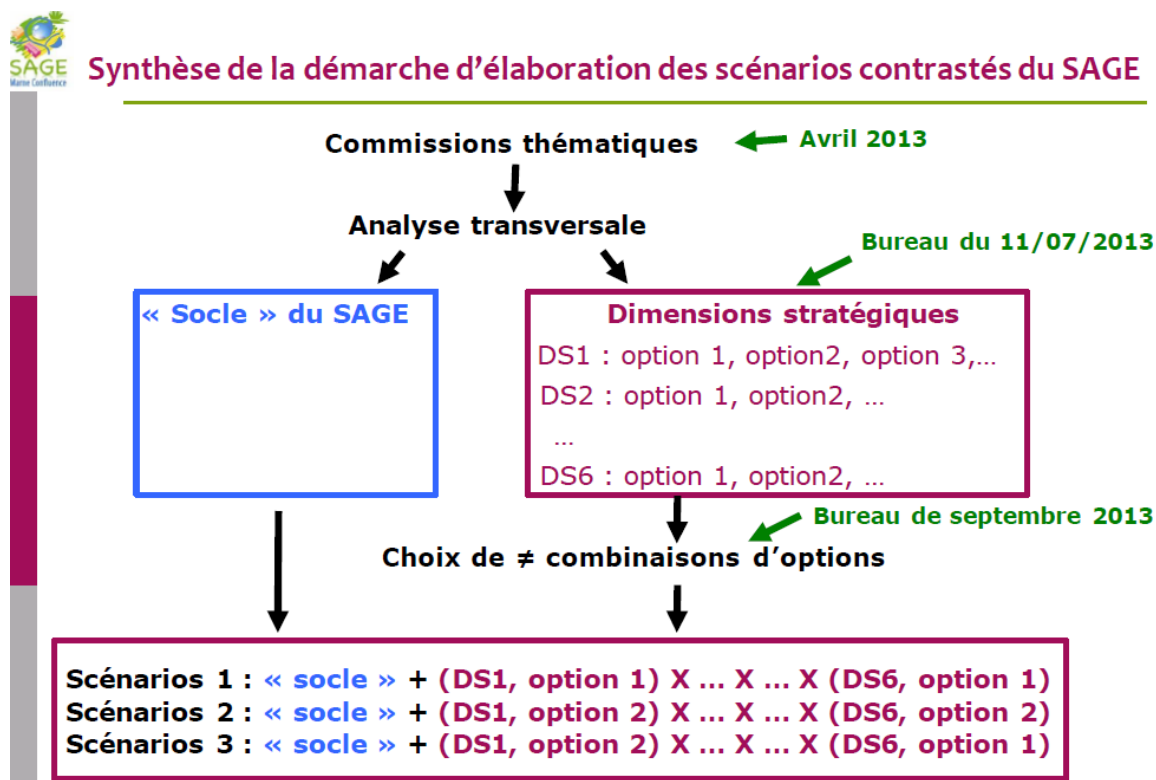
M. LEROY (Président de la CLE) ouvre la réunion du Bureau de la CLE à 14H05 et présente l'ordre du jour.

### POINT N° 1 : AVANCEMENT DU SAGE - ELABORATION DES SCENARIOS CONTRASTES

**Voir diaporama présenté en séance.**

*Cette réunion s'inscrit dans le prolongement de la réunion du Bureau du 11 juillet 2013. Il convient donc de s'y référer également.*

M. DEBARRE (animateur) resitue la présente réunion dans le processus d'élaboration des scénarios contrastés du SAGE (cf schéma ci-dessous).



La dernière réunion du Bureau avait vocation à s'approprier les éléments de choix résultant des travaux des commissions thématiques. La réunion de ce jour vise quant à elle à proposer des trames de scénarios stratégiques qui seront ensuite formalisés par le bureau d'études et présentés à la CLE.

Comme le précise M. NARCY (AScA), le Bureau ne choisit pas aujourd'hui la stratégie du SAGE mais propose 3 voire 4 scénarios contrastés. Ils doivent chacun être cohérents et suffisamment englobant pour permettre une mise en débat en CLE.

La réunion du Bureau s'inscrit dans un processus de réflexion mais pas encore dans un processus de choix.

Mme CHEVILLOTTE (AScA) présente le « socle » du SAGE (c'est-à-dire les « passages

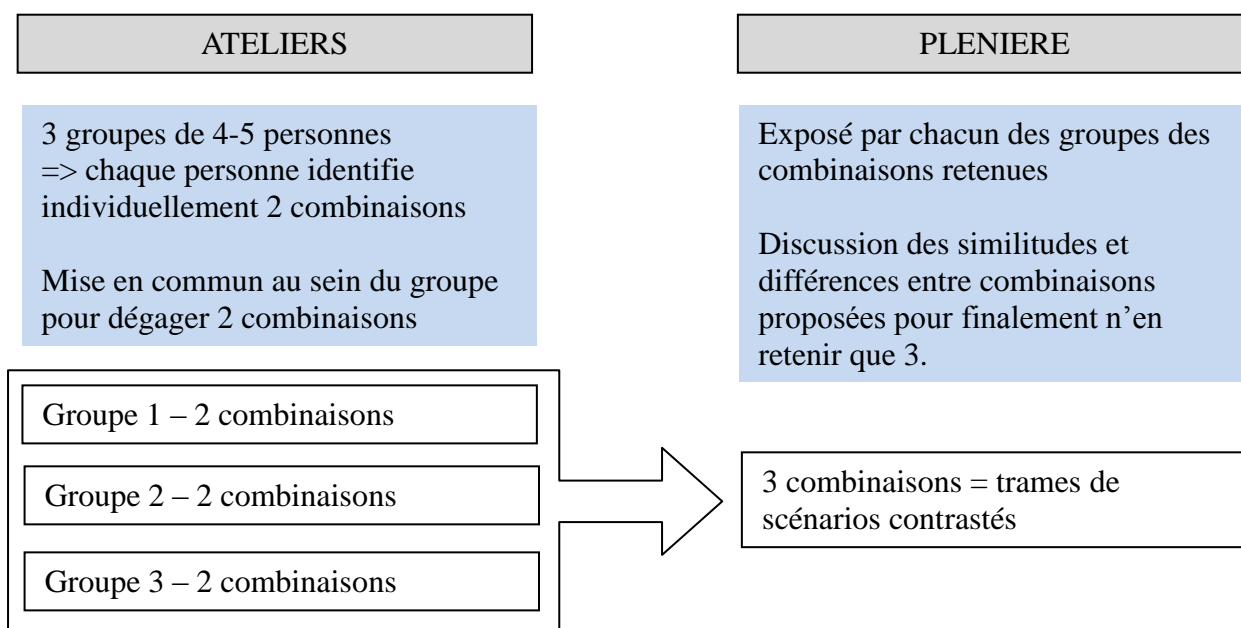
obligés » qui figureront forcément dans la stratégie retenue par la CLE).

Elle rappelle que le « socle » ne constitue pas en soi un scénario. En effet, chaque scénario traduit une certaine façon de mettre en œuvre le « socle », voire des objectifs plus ambitieux que le « socle » sur certains thèmes. Les scénarios doivent permettre de penser à ce que sera le SAGE une fois ses documents opposables (PAGD et Règlement) adoptés.

**Mme CHEVILLOTTE (AScA)** présente ensuite les « dimensions stratégiques » (DS) sur lesquelles contrasteront les scénarios du SAGE (c'est-à-dire les choix ouverts pour la CLE).

Elle précise que l'enjeu n'est pas de débattre « dimension stratégique » par « dimension stratégique » mais plutôt des combinaisons qui en sont faites et qui sont réellement porteuses d'une philosophie, d'une stratégie d'action. L'identification de 3 combinaisons (et donc in fine de 3 scénarios) est jugée comme idéale pour structurer les débats en CLE.

La présentation du socle et des DS, déjà effectuée lors du Bureau du 11 juillet 2013, n'appelant pas de questions ou remarques, la cellule d'animation présente les modalités de construction des 3 trames de scénarios.



### Restitution des ateliers

#### Groupe 1

**Combinaison 1 : « Le SAGE au cœur des projets de développement » « Le développement par l'eau »**

Elle a été retenue car choisie par plusieurs personnes. Le SAGE y est un outil, un marteau pour « enfoncer le clou » et avancer, avec une logique « objectifs - moyens » qui nécessite notamment une relation étroite avec les services de l'Etat.

Ses atouts sont d'une part d'apporter des garanties pour atteindre les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau et d'autre part d'être très en phase avec les nouvelles thématiques émergentes discutées en Comité de bassin (AESN), ce qui peut susciter des financements particuliers. C'est aussi une démarche novatrice pour un SAGE dans le sens où elle intègre les questions d'urbanisme et d'aménagement.

Cette combinaison trouve sa cohérence dans la recherche d'outils d'interventions, dans la recherche d'une plus grande efficacité, au service d'objectifs ambitieux.

### **Combinaison 2 : « *Accompagnement, continuité et agitation* »**

Elle est qualifiée de plus « tendancielle ». Elle a été choisie pour faire contraste avec la première. Elle s'inscrit dans la continuité de ce qui se fait actuellement. C'est une stratégie moins en rupture, qui s'appuie sur les initiatives locales qui existent, en leur donnant plus d'ampleur. Le changement d'échelle de la structure porteuse suffit ici à porter sa stratégie.

## **Groupe 2**

Le groupe est entré dans le choix des combinaisons à partir de la DS 1, qui propose 3 logiques : logique « socle » (option 1), logique interventionniste (option 2), logique projet (option 3). La 1<sup>ère</sup> (logique « socle ») a été abandonnée car jugée pas assez ambitieuse.

### **Combinaison 1 : « *Axe interventionniste* »**

Logique retenue de type interventionniste. Elle se montre ambitieuse sur chacune des DS. Il est précisé qu'il n'est pas entendu un interventionnisme type « police de l'eau », mais un interventionnisme où le SAGE est référent, est associé aux politiques d'urbanisme.

### **Combinaison 2 : « *La Marne à vivre* »**

Logique retenue de type projet. Elle se rapproche grandement de la combinaison 1 du groupe 1.

Pour chacune des 2 combinaisons proposées, le choix n'est pas tranché pour la DS 5 (positionnement institutionnel). La structure porteuse privilégie plutôt une posture de coordination mais peut, selon les thèmes et les secteurs, se poser en pilote/initiateur d'études et/ou travaux dont elle assure la maîtrise d'ouvrage (ex : hydromorphologie sur la Marne). Dans chacune des deux combinaisons, il est reconnu que la structure porteuse devra nécessairement disposer d'un périmètre au moins égal à celui du SAGE pour assurer ses missions.

Des membres du Bureau attirent l'attention du bureau d'études sur le besoin de préciser, pour chacun des scénarios qui sera retenu, les implications techniques et financières, ainsi que comment elle s'inscrit dans le cadre réglementaire et le réseau d'acteurs existants.

La question du positionnement par rapport aux conflits et aux intérêts (DS 4) est commune aux deux combinaisons proposées puisqu'elle privilégie une approche de « partie prenante ». Il n'a pas été identifié tous les thèmes sur lesquels cette posture doit être affirmée plus particulièrement. Néanmoins, la défense et la conciliation des usages est d'ores et déjà évoquée comme importante. Cette posture implique pour le SAGE d'avoir des alliés institutionnels.

## **Groupe 3**

### **Combinaison 1 : « *Rester SAGE en Marne* »**

Elle rejoint la combinaison 2 du groupe 1. Cependant, elle reformule la DS 5 (positionnement institutionnel), préférant parler de rôle d' « orientation/stratégie et coordination », plutôt que de « planification et coordination ». La différence est la

suivante : on entend par « orientation/stratégie » la définition de principes communs mais pas d'une feuille de route, tandis que l'idée de « planification » traduit au contraire la définition d'une feuille de route par le SAGE, déclinée en programme d'actions et avec un outil d'évaluation.

**Combinaison 2 : « Redonner une place forte et ambitieuse à l'eau »**

Elle se rapproche de la combinaison 2 du groupe 2 par son entrée « contributeur au projet de développement » (DS 1). Le groupe attire l'attention sur la nécessité de travailler sur l'acceptation locale d'une approche fonctionnelle de l'hydromorphologie.

Suite à ces restitutions, un débat s'ouvre sur la DS 2 posée en ces termes « Quelle place de la baignade dans le discours fédérateur du SAGE ? ». Seule une combinaison propose de retenir l'option où la baignade sert d'étendard social et politique pour répondre aux enjeux de l'eau. Il s'avère que le titre est jugé peu adapté : il convient en effet de faire ressortir plus nettement la distinction en termes d'engagement politique entre d'un côté un rôle d'étendard de la baignade comme locomotive d'une approche globale des usages et des milieux et de l'autre un discours fédérateur fondé sur l'excellence écologique et sociale autour de l'eau et des milieux aquatiques. La DS 2 est donc reposée en ces termes : « Quel discours fédérateur et quel engagement politique pour le SAGE ? ».

Il est néanmoins reconnu au cours de cet échange le caractère emblématique de la baignade pour ce territoire et son potentiel mobilisateur. C'est davantage son aptitude à jouer le rôle d'ensemblier qui pose question.

Cet échange conduit le Bureau à maintenir une combinaison qui intègre le choix de la baignade comme étendard social et politique.

Sont donc retenus les 3 combinaisons ci-dessous. Elles constitueront, une fois mises en forme, les 3 scénarios contrastés du SAGE. Ils seront présentés lors de la prochaine réunion de la CLE.

**Scénario 1 : Mixte groupe 1 - combinaison 2 + groupe 3 - combinaison 1**

**Mobiliser les forces vives et créer du lien pour être exemplaire**

**Scénario 2 : Groupe 2 - combinaison 2**

**Un SAGE interventionniste pour redonner toute sa place à l'eau dans le territoire**

**Scénario 3 : Mixte groupe 1 - combinaison 1 + groupe 2 - combinaison 2 + groupe 3 - combinaison 2**

**Un engagement pour faire de l'eau et des milieux un atout pour le dvlpmt du territoire**

|  | Option 1   | Option 2   | Option 3                             |
|--|--|--|--------------------------------------|
| <b>DS1 : posture / dév territorial</b>                   | Socle (vigilance)  | Interventionniste « eau »                              | Contributeur projet de développement |
| <b>DS2 : discours fédérateur et engagement politique</b> | Baignade locomotive d'une approche globale : engagement sur une échéance | Excellence écologique et sociale : discours plus large |                                      |
| <b>DS3 : approche hydromorpho</b>                        | Approche conservatoire   | Approche fonctionnelle                                 |                                      |
| <b>DS4 : positionnement / conflits et intérêts</b>       | Médiation / innovation technique   | Partie prenante sur certains thèmes                    |                                      |
| <b>DS5 : positionnement / institutions et local</b>      | Planification et centralisation  | Planification et coordination                          | Animation participative              |
| <b>DS6 : Approche pour le financement</b>                | Pas de nouveaux prélèvements locaux                                      | Dispositifs de financements locaux                     |                                      |

**M. ROY (Asso RENARD)** signale des éléments importants à prendre en compte dans la construction des scénarios. Le SRCE sectorise précisément les potentialités écologiques des bords de Marne et les possibilités de renaturation. Le SDRIF quant à lui comporte une disposition qui précise que les documents d'urbanisme ne doivent pas empêcher la réouverture des cours d'eau. C'est une bonne entrée pour traiter ces anciens rus qui ne sont pas considérés comme des masses d'eau.

**M. NARCY (Bureau d'études ASCA)** confirme qu'au-delà de la reconquête de la qualité de l'eau, il peut être engagé dès à présent une stratégie foncière qui s'inscrit dans une action à long terme.

**Mme PROUVE (AESN)** indique que l'expérience de la Bièvre montre qu'il faut déjà réinscrire ces rus enterrés dans les PLU pour leur donner une existence légale avant même de pouvoir intervenir dessus.

**Le Bureau valide les 3 combinaisons qui seront traduites en scénarios par le bureau d'études avant soumission aux membres de la CLE.**

## POINT N° 2 : INFORMATION - AVANCEMENT ETUDE « INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES SUR LE TERRITOIRE DU SAGE »

**M. DEBARRE (animateur)** explique que le Marché A Procédure Adaptée n°2013-SAGE01 portant sur l'« Inventaire des zones humides du territoire du SAGE » est actuellement en cours de consultation des entreprises. La date limite de dépôt des offres est fixée au 9 octobre 2013, pour un démarrage de l'étude souhaité au mois de novembre 2013. Le marché sera passé pour une durée de 14 mois avec un rendu au plus tard en décembre

2014.

Le coût est estimé à 125 000 € H.T. Des demandes de subvention ont été formulées auprès de l'AESN et de la Région Ile-de-France dont les décisions seront connues dans les prochaines semaines. Elles pourraient s'élever à 80% du montant global de l'étude.

**Le Bureau prend acte de cet état d'avancement.**

### **POINT N° 3 : ACTUALITES DU SAGE - INFORMATIONS DIVERSES**

**Comité de suivi « loi sur l'eau » de l'aéroport de Paris - Charles de Gaulle (ADP) : 10 juillet 2013**

⇒ Un point a été fait sur la saison hivernale 2012-2013 et la gestion des eaux pluviales par ADP sur cette période. A également été présenté le plan d'actions pour la gestion des eaux pluviales du bassin versant Marne : bilan [2010-2012] et prévisionnel [2013 - 2016].

**A NOTER :** Les orientations retenues consistent :

- dans une 1<sup>ère</sup> phase : ségrégation des eaux les plus polluées par leur captage et stockage sélectif, puis leur évacuation par le réseau d'eaux usées de la DEA - CG93 puis du SIAAP (traitement à la station d'épuration d'Achères) ;
- dans une 2<sup>nde</sup> phase : évacuer les eaux restantes (supposées moins polluées) **en les rejetant directement dans la Marne** (et non plus la Reneuse) grâce à la construction d'une canalisation. L'opportunité de la phase 2 dépendra des résultats de la phase 1...mais les démarches administratives de réalisation du projet sont d'ores et déjà engagées ;

⇒ Le Président du Syndicat Marne Vive et de la CLE a été saisi par mail par la COORDINATION EAU Ile-de-France quant à la pollution suspectée des eaux de la Marne par les glycols. Plusieurs recours ont été engagés contre les arrêtés d'autorisation de rejets dans le milieu naturel des eaux de ruissellement de la plateforme aéroportuaire de Roissy - Charles de Gaulle.

**M. ROY (Asso RENARD)** relève que les glycols mesurés à la prise d'eau potable d'Annet-sur-Marne ne correspondent pas à ceux utilisés par la plateforme aéroportuaire de Roissy. Il convient donc d'être prudent face aux allégations qui pourraient être portées sur ce dossier et s'en tenir aux analyses de qualité de l'eau effectuées. Celles-ci pourraient d'ailleurs être récupérées auprès des acteurs concernés.

**M. BREUIL (CG 93)** indique qu'une étude est en cours pour définir les modalités d'acheminement d'une partie des eaux polluées de la plateforme aéroportuaire de Roissy vers la station d'épuration d'Achères.

**Contentieux relatif à l'arrêté de 2008 réglementant la navigation de plaisance et de loisirs sur la Marne dans le Val-de-Marne, annulé par décision du tribunal administratif lors de l'été 2012.**

⇒ M. le Sous-Préfet de Nogent-sur-Marne a adressé au Président de la CLE un courrier daté du 19 août 2013, l'informant du nouveau règlement général de police (RGP), depuis mars 2013, qui rend caducs tous les règlements particuliers de police (RPP) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014. Les nouveaux

RPP devant être pris avant cette date, VNF va en piloter la révision. Des consultations locales seront organisées, auxquelles un représentant du SAGE devrait pouvoir prendre part.

### **Commission Territoriale (COMITER) et Forum des rivières d'Ile-de-France : 10 septembre 2013**

⇒ A été évoqué :

- Avancement de l'état des lieux du bassin Seine-Normandie, dans le cadre de la révision du SDAGE,
- Avancement de la mise en œuvre de la Directive inondation : élaboration des cartographies des surfaces inondables et des risques inondation, élaboration des stratégies locales (**le territoire du SAGE est concerné**)

### **EPTB Seine Grands Lacs - Inondations : réunions du 17 septembre 2013**

⇒ 2 points d'avancement sur des études portées par l'EPTB :

- Résultats préliminaires de l' « Étude de l'OCDE sur la gestion des risques d'inondation sur le bassin de la Seine en Île-de-France »
- Présentation du projet de Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) de la Seine et de la Marne franciliennes

### **Contrats de Développement Territorial (CDT) et études urbaines :**

- ⇒ 11 septembre 2013 : Comité de pilotage de l'étude urbaine du CDT « Entre Marne et Bois » (Fontenay, Nogent, Le Perreux, Neuilly-Plaisance, Neuilly-sur-Marne, Rosny-sous-Bois). Un courrier a été adressé par le Président de la CLE rappelant les enjeux de l'eau à prendre en compte.
- ⇒ Un courrier avait été adressé avant l'été 2013 à la DRIEA et aux structures pilotes des études urbaines des autres CDT du territoire (EPAMARNE, CA Marne et Chantereine) les invitant à associer le SAGE dans leurs études. Il n'y a pas eu de retours à ce jour.

### **Consultations à venir**

- ⇒ Enquête publique de la **Ligne Rouge / 15 Sud du Grand Paris**, concernant le tronçon situé entre les gares de Pont de Sèvres (92) et Noisy-Champs (77, 93) : du 7 octobre au 18 novembre 2013 ;
- ⇒ Enquête publique relative à l'**aménagement du Pont de Nogent** : du 2 septembre au 4 octobre 2013 ;
- ⇒ Enquête publique relative au projet de **réaménagement de la base de loisirs de Vaires-sur-Marne**, propriété de la Région Ile-de-France : 4<sup>ème</sup> trimestre 2013 ;
- ⇒ Consultation des parties prenantes sur la **cartographie du risque inondation au sein des territoires à risque important d'inondation (TRI)**, cartographie devant être approuvée fin 2013 par le préfet coordonnateur de bassin : du 10 septembre au 12 novembre 2013.

**M. LEROY (Président de la CLE)** remercie les participants et lève la séance à 17h25.

Le Président de la CLE  
Jacques LEROY